



CARTE NATIONALE D'IDENTITE



Exclusivement sur rendez-vous : <https://www.serent.bzh> ou 02.97.75.93.57

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 00
Le samedi de 8 h 30 à 12 h 00

RDV leà

A faire avant le rdv, pré-demande en ligne sur : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr/> ou dans les espaces France Services

OBLIGATOIRE : Présence du demandeur – Fournir les originaux de tous les justificatifs.

MAJEUR	MINEUR
<p><input type="checkbox"/> Ancienne Carte Nationale d'Identité (obligatoire pour tout renouvellement) ou <input type="checkbox"/> Passeport en cours de validité ou périmé de moins de 5 ans ou <input type="checkbox"/> 1 copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois si 1^{ère} demande, perte ou carte d'identité expirée depuis plus de 5 ans <u>(non nécessaire pour les mairies dématérialisées : Ploërmel, Vannes, Malestroit...)</u></p> <p><input type="checkbox"/> Filiation à renseigner : nom, prénom, date et lieu de naissance des parents</p> <p><input type="checkbox"/> Si perte ou vol : 25 € en timbres fiscaux + déclaration de perte en mairie ou déclaration de vol en gendarmerie ou commissariat</p> <p><input type="checkbox"/> 1 photo d'identité, sans lunettes, de moins de 6 mois conforme à la norme</p> <p><input type="checkbox"/> Un justificatif de domicile de moins d'un an : facture d'eau, d'électricité, téléphone fixe, avis d'imposition, taxe d'habitation.</p> <p><u>Si résidence chez un tiers et jeune + de 18 ans (stable + 3 mois) :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Attestation sur l'honneur de l'hébergeant</p> <p><input type="checkbox"/> Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant</p> <p><input type="checkbox"/> Pièce d'identité de l'hébergeant</p> <p><u>CAS PARTICULIERS :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Mariage / veuvage : extrait d'acte de mariage ou de décès• Personne divorcée souhaitant garder le nom de l'ex-époux : le jugement de divorce mentionnant l'autorisation de garder le nom d'usage.	<p><input type="checkbox"/> Ancienne Carte Nationale d'Identité (obligatoire pour tout renouvellement) ou <input type="checkbox"/> 1 copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois si 1^{ère} demande ou perte <u>(non nécessaire pour les mairies dématérialisées : Ploërmel, Vannes, Malestroit...)</u> ou <input type="checkbox"/> Passeport en cours de validité ou périmé de moins de 5 ans</p> <p><input type="checkbox"/> Si perte ou vol : 25 € en timbres fiscaux + déclaration de perte en mairie ou déclaration de vol en gendarmerie ou commissariat</p> <p><input type="checkbox"/> Livret de famille</p> <p><input type="checkbox"/> Carte Nationale d'Identité ou passeport du représentant légal</p> <p><input type="checkbox"/> Un justificatif de domicile des parents de moins d'un an : facture d'eau, d'électricité, téléphone fixe, avis d'imposition, taxe d'habitation Si mineur en garde alternée, les deux adresses doivent obligatoirement figurer sur le titre : • Soit le justificatif de domicile de chacun des parents + le jugement • Soit le justificatif de domicile de chacun des parents + la convention + pièce d'identité des deux parents</p> <p><input type="checkbox"/> 1 photo d'identité, sans lunettes, de moins de 6 mois</p> <p><input type="checkbox"/> Jugement de divorce ou de séparation</p>